

Commune de FARBUS

Procès-Verbal
Réunion du
Conseil Municipal

LUNDI 5 FEVRIER 2024

Lundi 5 février 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le lundi 5 février à 19 heures, le Conseil Municipal de la commune de FARBUS s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. Nicolas VASSEUR, Maire, en suite de convocation en date du 31 janvier 2024, dont un exemplaire a été affiché à la porte de la mairie.

Les élus présents physiquement constituent le quorum nécessaire aux délibérations.

Etaient présents : M. Olivier CHARTREZ, M. Tony DUPONT, M. Gérard LEROY, Mme Pascale WEYER, M. Pierre DEBARGE, Mme Christine FOULON, M. Jean-Claude LANCIAL, Mme Anne VISTICOT, Mme PAYAGE Angélique, M. BRUMAIN Hervé, M. THOBOIS Alexis et M. MAGNIEZ Jean-Paul.

Absents excusés : M. DUBOIS Jean-Edouard ayant donné pouvoir à Mme PAYAGE Angélique et Mme SAVARY Marie-Hélène ayant donné pouvoir à M. LANCIAL Jean-Claude.

M. Olivier CHARTREZ est désigné Secrétaire de Séance.

Ordre du jour de la séance :

- Elections du maire et des adjoints

M. LEROY Gérard en qualité de conseiller municipal le plus âgé, prend la Présidence de l'assemblée. Il procède à l'appel nominal des membres du conseil.

Il a ensuite invité le conseil municipal à procéder à l'élection du maire et a désigné Mme PAYAGE Angélique et Mme WEYER Pascale comme assesseurs.

Il demande qui se porte candidat. M. VASSEUR Nicolas lève la main.

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, a voté.

Après le vote du dernier conseiller, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote.

M. VASSEUR Nicolas a obtenu l'ensemble des suffrages et devient maire de Farbus.

M. VASSEUR Nicolas, reprend la Présidence de l'assemblée.

Il explique qu'une délibération doit être prise pour déterminer le nombre des adjoints. Il est proposé de fixer le nombre à deux adjoints et qu'il y aura également des conseillers délégués.

La délibération est acceptée à l'unanimité.

Le conseil municipal a été invité à procéder à l'élection des adjoints.

M. VASSEUR demande qui souhaite devenir 1^{er} adjoint. M. DEBARGE Pierre lève la main.

Le dépouillement des bulletins de vote a eu lieu.

M. DEBARGE Pierre devient 1^{er} adjoint à l'unanimité.

M. CHARTREZ Olivier étant déjà 2^{ème} adjoint, M. VASSEUR demande à l'assemblée si tout le monde est d'accord pour que M. CHARTREZ garde son poste qu'il opère déjà avec brio. L'ensemble du conseil est d'accord.

M. VASSEUR Nicolas devient maire de Farbus, M. DEBARGE Pierre et 1^{er} adjoint et M. CHARTREZ Olivier 2^{ème} adjoint.

M. VASSEUR donne à ses collègues la charte de l'élu et leur en fait la lecture.

Il demande si personne n'a de remarque à faire sur le dernier compte rendu de conseil. Le dernier compte-rendu est validé.

QUESTIONS DIVERSES

M.DEBARGE souhaite informer les conseillers municipaux que nous avons les remerciements de la famille pour la gerbe faite lors du décès d'un Farbusiens.

Lors de la prochaine séance de conseil, les compétences pour la Communauté Urbaine d'Arras seront réparties.

La séance est levée à 19h34

Le Maire, Nicolas VASSEUR

Le secrétaire de séance, Olivier CHARTREZ